FRENCH

Conseil scolaire
Dr. Michael A. Erwin, *Président du Conseil*
M. Marshall D. Orson, *Vice-président du Conseil*
M. Diijon DaCosta
Mme Allyson Gevertz
M. Stan O. Jester
Dr Joyce Morley
Mme Vickie B. Turner

Surintendant
Dr. R. Stephen Green

1701 Mountain Industrial Boulevard
Stone Mountain, GA 30083-1027
678-676-1200

À l'attention de :
Parents / Tuteurs

Compléter une demande pour la première fois :

Merci d'avoir soumis votre demande. **Les élèves devront payer leurs repas (petit-déjeuner, repas de midi) jusqu'à l'approbation de la demande.** Les services de nutrition de l'école traiteront au plus vite le dossier, ce qui peut demander jusqu'à dix (10) jours ouvrés. **Le paiement des repas pendant cette période demeure votre responsabilité.** (Note : Prix des repas pour **Petit-déjeuner** - Élémentaire 1.55 USD, middle et High school 1.65 USD - **Repas de midi** - Élémentaire 2.70 USD, middle et high school 2.85 USD)

Politique de facturation du District Scolaire du Comté de DeKalb : Les élèves des écoles élémentaires pourront se voir facturer 3 petits-déjeuners et 3 repas de midi. Les élèves du primaire et du secondaire ne pourront pas se voir facturer des repas à la carte.

Si vous avez rempli une demande l'an passé (2018-2019)
Votre demande 2018-2019 expirera le 13 septembre 2019. Il est important que vous soumettiez la demande de cette année avant la date d'expiration afin d'éviter d'avoir à payer des repas. Prévoyez également le temps de traitement de la demande (10 jours ouvrés).

Les demandes en ligne de repas gratuits ou à tarif réduit pour l'année scolaire 2019-2020 seront disponibles après le 1er juillet 2019. Veuillez visiter le site web à http://schoolcafe.com pour remplir une demande.

La notification des lettres d'admissibilité des demandes de repas seront envoyées aux écoles pour qu'elles les distribuent. Les élèves emmèneront les lettres de notification aux parents lorsqu'ils les recevront.

Merci de votre coopération.

Déclaration relative à la loi sur la vie privée : Ce qui suit vous explique comment nous allons utiliser les informations que vous nous donnez.
La loi Richard B. Russell National School Lunch Act exige que cette informations apparaissent sur cette candidature. Vous n'êtes pas obligé de donner ces informations, mais si vous ne le faites pas, nous ne pourrons pas approuver la candidature de votre enfant aux repas à prix réduit ou gratuits. Vous devez inclure les quatre derniers chiffres du numéro de sécurité sociale du membre du foyer adulte qui signe la demande. Les quatre derniers chiffres du numéro de sécurité sociale ne sont pas nécessaires lorsque vous postulez au nom d'un enfant adoptif ou si vous avez un numéro du programme d'aide supplémentaire à la nutrition (Supplemental Nutrition Assistance program ou SNAP), du programme d'aide temporaire aux familles nécessiteuses (Temporary Assistance for Needy Families ou TANF) ou du programme de distribution alimentaire dans les réserves indiennes (Food Distribution Program on Indian Reservations ou FDPIR) ou un autre identifiant FDPIR pour votre enfant ou si vous indiquez que le membre adulte du foyer qui signe la demande ne possède pas de numéro de sécurité sociale. Nous utiliserons vos informations pour déterminer si votre enfant est admissible à des repas gratuits ou à tarif réduit, et pour l'administration et l'exécution des programmes de déjeuner et petit-déjeuner. Nous pouvons être amenés à partager vos informations avec les programmes éducatifs, de santé et de nutrition pour les aider à évaluer, financer ou déterminer les avantages de leurs programmes, aux auditeurs lors de leur revue des programmes, et aux agents du maintien de l'ordre pour les aider à enquêter sur les violations des règlements de ces programmes.

Déclaration de non discrimination: Conformément aux lois civiles fédérales et aux règlementations et politiques des droits civils du département américain de l'agriculture (USDA), les agences de l'USDA, ses bureaux, employés et institutions participant aux programmes USDA ou les administrant ont l'interdiction d'user de discrimination, qu'elle soit fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, le sexe, le handicap, ou l'âge, ou de représailles ou de vengeance pour toute activité antérieure touchant aux droits civils dans tout programme ou activité conduite ou financée par USDA.

Les personnes souffrant d'un handicap qui nécessitent des moyens alternatifs de communication des informations du programme (p.ex. Braille, impression en gros caractères, cassette audio, langage des signes américain, etc.) devraient contacter l'Agence (d'état ou locale) lorsqu'ils déposent une demande pour des avantages sociaux. Les personnes qui sont sourdes, malentendantes ou souffrant de difficultés d'élocution peuvent contacter USDA par le biais du service de relais fédéral au (800) (877-8339. De plus les informations du programme peuvent être disponibles en d'autres langues que l'Anglais.

Pour déposer une plainte de discrimination liée au programme, complétez le Formulaire de plainte du Programme contre la Discrimination de USDA (AD-3027) que vous trouverez en ligne à : http://www.ascr.usda.gov/complaint_filing_cust.html, ou dans tout bureau USDA, ou écrivez par lettre à USDA en fournissant dans la lettre toutes les informations requises dans le formulaire. Pour demander une copie du formulaire de plainte, appelez le (866) 632-9992. Envoyez le formulaire complété ou la lettre à USDA par : (1) courrier : Département américain de Agriculture Bureau du Secrétaire Assistant pour les Droits Civils 1400 Independence Avenue, SW Washington, D.C. 20250-9410; (2) fax: (202) 690-7442; ou (3) email: program.intake@usda.gov

Cette institution est un fournisseur souscrivant au principe d'égalité d'accès à l'emploi.

Cher Parent / Tuteur,

Les enfants ont besoin de repas sains pour apprendre. **Le District scolaire du Comté de DeKalb** propose des repas sains tous les jours d'école. Les élèves peuvent acheter des repas de midi pour 2.70 $ en élémentaire, 2.85 $ en middle ou high school et un petit-déjeuner pour 1.55 $ en élémentaire et 1.65 $ en middle/high school. Votre enfant est peut-être éligible à des repas gratuits ou à prix réduit. Le prix réduit s'élève à 0,30 $ pour le petit déjeuner et à 0,40 $ pour le repas de midi. Cet ensemble comprend une sollicitation pour des repas gratuits ou à tarif réduit, et un ensemble détaillé d'instructions. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des questions et réponses les plus communes pour vous aider à compléter la demande.

1. **Qui peut bénéficier des repas gratuits ou à tarif réduit ?**
   - Tous les enfants des foyers qui reçoivent les avantages des SNAP, FDPIR ou TANF sont admissibles pour des repas gratuits.
   - Les enfants placés qui sont sous la responsabilité d'une agence pour l'adoption ou d'un tribunal sont admissibles à bénéficier de repas gratuits.
   - Les élèves qui participent au programme Head Start de leur école sont admissibles pour des repas gratuits.
   - Les enfants qui remplissent les critères de sans-abris, fugueurs ou migrants sont admissibles à recevoir des repas gratuits.
   - Les enfants peuvent recevoir des repas gratuits ou à tarif réduit si le revenu de votre foyer se trouve dans les limites précisées par les Directives sur l'admissibilité des Federal Income Eligibility Guidelines. Votre enfant peut être qualifié pour des repas gratuits ou à tarif réduit, si le revenu de votre foyer se trouve ou descend en dessous des limites de ce tableau.

Taille de la famille	Annuellement	Chaque mois	Deux fois par mois	Toutes les deux semaines	Une fois par semaine
1	23 107 $	1 926	963	889	445
2	31 284	2 607	1 304	1 204	602
3	39 461	3 289	1 645	1 518	759
4	47 638	3 970	1 985	1 833	917
5	55 815	4 652	2 326	2 147	1 074
6	63 992	5 333	2 667	2 462	1 231
7	72 169	6 015	3 008	2 776	1 388
8	80 346	6 696	3 348	3 091	1 546
	+8 177	+682	+341	+315	+158

2. **Comment puis-je savoir si mon enfant a la qualité de sans-abri, fugueur ou migrant ?** Les membres de votre foyer manquent-ils d'une adresse permanente ? Habitez-vous ensemble dans un foyer, un hôtel ou un autre arrangement d'hébergement temporaire ? Votre famille change-t-elle d'habitation de manière saisonnière ? Y a-t-il des enfants qui vivent avec vous qui ont choisi de quitter leur famille ou leur foyer précédent ? Si vous pensez que les enfants de votre foyer répondent à ces description et que vous n'avez pas été informés que vos enfants bénéficieront de repas gratuits, veuillez contacter Sonia Tobler au 678-676-2014 ou envoyer un email à sonja_d_tobler@dekalbschoolsga.org
3. **Dois-je remplir un formulaire différent pour chacun de mes enfants ? Non**. Utilisez une seule demande de repas gratuits et à tarif réduit pour tous les élèves de votre foyer. Nous ne pouvons pas approuver une demande incomplète, donc assurez-vous de remplir toutes les informations demandées. Renvoyez la demande complétée à : **Le Responsable de la nutrition scolaire de l'école de votre plus jeune enfant.**
4. **Devrais-je remplir une demande si j'ai reçu une lettre pour cette année scolaire disant que mes enfants sont déjà approuvés pour des repas gratuits ? Non**, ceci indique vous êtes Certifié par l'État pour la nouvelle année scolaire. Veuillez lire la lettre que vous **recevez** avec attention et suivre les instructions. Si l'un des enfants de votre foyer était absent de votre déclaration d'admissibilité, veuillez ajouter son nom et renvoyer la lettre à l'école du plus jeune de vos enfants. Contactez le responsable de la nutrition de l'école de votre enfant si vous avez des questions.
5. **Puis-je faire la demande en ligne ? Oui**. Nous vous encourageons à compléter une demande en ligne plutôt que papier. Vous pouvez obtenir une demande papier du **Responsable Nutrition de l'école de votre enfant**. La demande en ligne répond aux mêmes exigences et requiert de vous les mêmes informations que la demande papier. Visitez **https://schoolcafe.com** pour commencer ou pour en savoir davantage sur le processus de demande en ligne. Contactez Tansheila Harris au 678-676-1777 ou envoyez un email à tansheila_harris@dekalbschoolsga.org si vous avez des questions sur la demande en ligne ou la demande papier.
6. **L'inscription de mon enfant a été validée l'année dernière. Dois-je en remplir une nouvelle ? Oui**. Une nouvelle demande doit être remplie chaque année. La demande de l'an dernier dispose d'une période de grâce de 30 jours. La date limite de soumission d'une nouvelle demande est le 13 septembre 2019. Si vous n'envoyez pas une nouvelle demande qui soit approuvée par le personnel de l'école, ou que vous n'avez pas été informé que votre enfant est admissible à recevoir de repas gratuits, votre enfant seront facturés au prix du repas normal.
7. **Je suis allocataire du programme WIC. Mon enfant a-t-il droit aux repas gratuits ?** Les enfants des foyers participant au programme WIC peuvent être admissibles au bénéfice de repas gratuits ou à tarifs réduits. Veuillez envoyer une demande complétée.
8. **L'information que je fournis sera-t-elle vérifiée ? Oui**. Nous pouvons vous demander de nous envoyer une preuve écrite du revenu du foyer que vous indiquez.
9. **Si je ne suis pas admissible maintenant, puis-je présenter une demande plus tard ? Oui**, vous pouvez faire la demande pendant toute l'année scolaire. Par exemple, les enfants dont un parent ou tuteur devient demandeur d'emploi peut devenir admissible aux repas gratuits ou à tarif réduit si le revenu du foyer tomber en dessous du seuil de revenus.
10. **Que se passe-t-il si je suis en désaccord avec la décision de l'école concernant ma demande ?** Vous pouvez demander audience par téléphone au **(678-676-1786)** ou par écrit à : **Dr Connie R. Walker, Directeur Executif, Services de Nutrition scolaire de DeKalb, 1701 Mountain Industrial Boulevard, Stone Mountain, Ga. 30083**
11. **Puis-je déposer une demande si quelqu'un dans mon foyer n'est pas citoyen américain ? Oui**. Vous, vos enfants, ou d'autres membres de votre foyer n'ont pas être citoyens américains pour demander des repas gratuits ou à tarif réduit.
12. **Que se passe-t-il si mon revenu est variable ?** Indiquez la somme que vous recevez habituellement. Par exemple si vous gagnez normalement 1000 $ chaque mois, mais que vous avez manqué de travail le dernier mois et récolté seulement 900 $, inscrivez que vous gagnez 1000 $ par mois. Si vous êtes habituellement payé pour des heures supplémentaires, incluez-le, mais n'incluez pas la rémunération des heures supplémentaires qui sont seulement occasionnelles. Si vous avez perdu votre emploi ou que votre nombre d'heures ou votre salaire a été réduit, utilisez votre revenu actuel.
13. **Que se passe-t-il si certains membres du foyer n'ont pas de revenu à rapporter ?** Les membres du foyer peuvent ne pas recevoir le revenu que nous vous demandons de déclarer, ou ils peuvent ne pas recevoir de revenu du tout. Lorsque c'est le cas, veuillez noter un 0 dans le champ. Cependant, si tous les champs de revenus sont laissés en blanc ou vides, cela comptera également comme des zéros. Veuillez faire attention aux zones de revenus que vous laissez en blanc, car nous assumerons que cela l'a été intentionnellement.
14. **Nous sommes dans l'armée. Devons-nous déclarer nos revenus différemment ?** Votre paie de base et vos primes doivent être déclarées en tant que revenu. Si vous recevez des indemnités en argent pour un hébergement hors de la base, ou des vêtements, elles doivent également être incluses dans le revenu. Cependant, si votre hébergement se fait dans le case du Military Housing Privatisation Initiative (initiative de privatisation des logements militaires), n'incluez pas votre indemnité logement dans votre revenu. Toute prime de combat supplémentaire résultant d'un déploiement est également à exclure de vos revenus.
15. **Que faire s'il n'y a pas assez d'espace sur la demande pour ma famille ?** Complétez l'étape 3 (UNIQUEMENT) et joignez-la à votre demande complétée. Contactez le responsable pour recevoir une seconde demande.
16. **Ma famille a besoin d'aide supplémentaire. Y a-t-il d'autres programmes auxquels nous sommes peut-être éligibles ?** Pour savoir comment demander SNAP ou une autre assistance sociale, contactez votre bureau d'assistance social local ou appelez le **1-877-423-4746**.
17. **Que se passe-t-il si mon enfant est inscrit dans une école faisant partie du programme C.E.P., mais est ensuite transféré vers une école ne faisant pas partie de ce programme ? Si l'élève est transféré d'une école non-CEP, le parent doit déposer une demande. L'approbation de la demande peut prendre jusqu'à 10 jours. Les élèves transférés depuis une école CEP vers une école non CEP bénéficieront d'une période de grâce de 10 jours pendant laquelle ils pourront manger gratuitement. Après 10 jours l'élève sera facturé comme élève payant. Les parents sont responsables de tous les frais de repas qui peuvent être encourus après la période de grâce et avant que la demande soit traitée.**

Si vous avez d'autres questions ou avez besoin d'aide, appelez **Tansheila Harris, Superviseur Gratuit et Réduit II, 678-676-1777 ou envoyez un email à** tansheila_harris@dekalbschoolsga.org

Cordialement,

Dr. Connie R. Walker, Directeur exécutif, Services Nutrition scolaire de DeKalb

Cette institution est un fournisseur souscrivant au principe d'égalité d'accès à l'emploi.

COMMENT POSTULER AUX REPAS GRATUITS ET À TARIF RÉDUIT

Veuillez utiliser ces instructions pour vous aider à remplir une demande de repas scolaires gratuits ou à tarif réduit. Vous n'avez besoin de remplir qu'une seule demande par foyer, même si vos enfants sont inscrits dans plus d'une école **District Scolaire du Comté de DeKalb**. Cette demande doit être entièrement remplie pour certifier vos enfants pour des repas scolaires gratuits ou à tarif réduit. Veuillez suivre ces instructions dans l'ordre. Chaque étape des instructions est la que les étapes de votre demande. Si vous n'êtes pas sûr de ce que vus devez faire ensuite, vous pouvez contacter à tout moment **Tansheila Harris, Superviseur des repas gratuits et à tarif réduit au 678-676-1777 ou par email à Tansheila_harris@dekalbschoolsga.org**.

VEUILLEZ UTILISER UN STYLO (PAS UN CRAYON) POUR REMPLIR LA DEMANDE ET ECRIRE AUSSI LISIBLEMENT QUE POSSIBLE EN LETTRES CAPITALES.

ÉTAPE 1 : FAITES LA LISTE DE TOUS LES ENFANTS DU FOYER INSCRITS DANS UNE ÉCOLE DU DISTRICT SCOLAIRE DU COMTÉ DE DEKALB.

Dites nous combien d'enfants scolarisés vivent dans votre foyer. Ils n'ont PAS besoin de faire partie de votre famille pour faire partie de votre foyer. S'il y a plus d'enfants présents que de lignes dans la demande, attachez une seconde feuille de papier avec toutes les informations requises pour les enfants supplémentaires.

Qui dois-je mettre dans cette liste ? En remplissant cette section, veuillez inclure TOUS les membres de votre foyer qui sont :

- Des enfants de 18 ans ou moins qui sont à la charge de votre foyer ;
- Confiés à votre garde en vertu d'un arrangement d'adoption ou qui ont la qualité de sans-abri, migrant, fugueur ou Head Start.

A) **Écrivez le nom de chacun des élèves.** Écrivez le nom de l'enfant en capitales. Utilisez une ligne de la demande par enfant. En écrivant les noms, écrivez une lettre dans chaque case. Arrêtez si vous arrivez à court d'espace. S'il y a plus d'enfants présents que de lignes dans la demande, attachez une seconde feuille de papier avec toutes les informations requises pour les enfants supplémentaires.

B) **Avez-vous des enfants placés dans votre foyer ?** Si l'un des enfants indiqués sont des enfants placés en vue de la garde ou l'adoption, cochez la case « Enfant placé » à côté du nom de l'enfant. Si votre demande ne concerne QUE des enfants placés, vous pouvez passer à l'ÉTAPE 4 après avoir fini l'ÉTAPE 1. Les enfants placés qui vivent avec vous peuvent compter comme membres de votre foyer et devraient faire partie de la liste sur votre demande. Si votre demande concerne des enfants placés et non placés, allez à l'étape 3.

C) **L'un des enfant est-il sans-abri, migrant, fugueur ou compte comme Head Start ?** Si vous pensez que l'un des enfants de la liste correspond à cette description, cochez la case correspondante à côté du nom de l'enfant et complétez toutes les étapes de cette demande.

ÉTAPE 2 : L'UN DES MEMBRES DU FOYER (Y COMPRIS VOUS) PARTICIPE-T-IL ACTUELLEMENT À L'UN DES PROGRAMMES SUIVANTS :

PROGRAMMES D'ASSISTANCE : PROGRAMME D'AIDE SUPPLEMENTAIRE À LA NUTRITION (SUPPLEMENTAL NUTRITION PROGRAM /SNAP), AIDE TEMPORAIRE AUX FAMILLES NÉCEÉSSITEUSES (TEMPORARY ASSISTANCE FOR NEEDY

FAMILIES /TANF), OU PROGRAMME DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE DANS LES RÉSERVES INDIENNES (FOOD DISTRIBUTION PROGRAM ON INDIAN RESERVATIONS : FDPIR) ?

A) **SI AUCUN DES MEMBRES DU FOYER NE PARTICIPE À L'UN DES PROGRAMMES MENTIONNÉS CI-DESSUS : Entourez « Non » d'un cercle et continuez avec l'ÉTAPE 3 de ces instructions et l'ÉTAPE 3 de la demande.**

B) **SI L'UN DES MEMBRES DU FOYER PARTICIPE À L'UN DES PROGRAMMES MENTIONNÉS CI-DESSUS : Entourez « OUI » et fournissez le numéro de dossier.** Vous n'avez besoin d'écrire qu'un numéro de dossier. Si vous participez uniquement à l'un de ces programmes et que vous ne connaissez pas votre numéro de dossier, contactez **DFAC ou votre gestionnaire de cas local**. Vous devez fournir un numéro de dossier **Passez ensuite à l'ÉTAPE 4.**

ÉTAPE 3 : DÉCLARATION DE REVENUS POUR TOUS LES MEMBRES DU FOYER.

A) **FAITES LA LISTE DE TOUT LE REVENU DES ÉLÈVES** reçu par tous les élèves inscrits sur la liste dans l'ÉTAPE 1.

B) **FAITES LA LISTE DE TOUS LES MEMBRES DU FOYER (y compris vous-même et les élèves inscrits sur la liste dans la Partie 1)** qui vivent avec vous et participent aux revenus et aux dépenses, même si ils ne font pas partie de votre famille et même s'ils n'ont pas de revenus personnels.

- **N'incluez pas** les personnes qui vivent avec vous mais qui ne vivent pas sur les revenus du foyer ET qui ne contribuent pas au revenu global du foyer.

C) **RAPPORTEZ LE REVENU TOTAL** pour chacun des membres du foyer sur la liste pour chaque source indiquée. Rapportez tout les revenus en dollars. N'indiquez pas les centimes. S'ils ne reçoivent pas de revenu d'aucune source, indiquez « 0 ». Si vous indiquez « 0 » ou que vous laissez des champs de revenu en blanc, vous certifiez (promettez) qu'il n'y a pas de revenu à déclarer. Marquez la fréquence à laquelle chaque type de revenu est perçu en utilisant les cases à la droite de chaque champ.

- **Rapportez tous les montants en REVENU BRUT uniquement.** Le revenu brut est le revenu total perçu avant impôts ; la plupart des gens pense que le revenu est le montant qu'ils « ramènent à la maison » et non le total du revenu en brut. Assurez-vous que le revenu que vous rapportez sur cette demande n'a pas été réduit du montant des impôts, des primes d'assurance ou de tout autre montant prélevé sur votre paie.
- **Que se passe-t-il si je suis indépendant ?** Rapportez le revenu que vous procure votre activité en montant net. Il se calcule en soustrayant le total des dépenses de fonctionnement de votre activité des recettes ou revenus bruts.

D) **RAPPORTEZ LA TAILLE TOTALE DU FOYER.** Saisissez le nombre total de membres du foyer dans le champ « taille totale du foyer (enfants et adultes) ». Ce nombre DOIT être égal au nombre des personnes dont la liste est faite à l'ÉTAPE 3. S'il y a des membres de votre foyer que vous n'avez pas inclus dans la liste sur la demande, revenez en arrière et ajoutez-les. Il est très important que tous les membres du foyer soient sur la liste car la taille de votre foyer affecte votre admissibilité aux repas gratuits et à tarif réduit.

E) **FOURNISSEZ LES QUATRE DERNIERS CHIFFRES DE VOTRE NUMERO DE SECURITE SOCIALE.** Le principal salarié du foyer ou un autre adulte membre du foyer doit fournir les quatre derniers chiffres de son numéro de sécurité sociale dans l'espace prévu à cet effet. Vous pouvez demander à bénéficier d'avantages sociaux même si vous n'avez pas de numéro de sécurité sociale. Si aucun adulte du foyer ne possède de numéro de sécurité sociale, laissez cet espace en blanc et cochez la case sur la droit dénommée « cochez si pas de SSN ».

ÉTAPE 4 : INFORMATIONS DE CONTACT ET SIGNATURE DE L'ADULTE

Toutes les demandes doivent être signées par un adulte membre du foyer. Votre signature certifie que toutes les informations ont été reportées intégralement et avec exactitude. **Avant de compléter cette section, veuillez vous assurer que vous avez lu la déclaration des droits sur le respect de la vie privée au bas de ces instructions.**

A) **FOURNISSEZ VOS COORDONNEES DE CONTACT.** Écrivez votre adresse actuelle dans les champs prévus à cet effet si l'information est disponible. Si vous ne possédez pas d'adresse permanente,cela ne rend pas vos enfants inéligibles à des repas scolaires gratuits ou à tarif réduit. Votre numéro de téléphone, adresse email sont l'un et l'autre optionnels, mais ils peuvent nous aider à vous joindre rapidement si nous avons besoin de vous contacter.

B) **INSCRIVEZ VOTRE NOM EN CAPITALES ET SIGNEZ.** Inscrivez le nom de l'adulte qui remplit la demande en capitales. Signez votre nom dans la case prévue.

C) **Écrivez la date d'aujourd'hui** Dans l'espace prévu à cet effet. Écrivez la date d'aujourd'hui dans la case prévue à cet effet.

D) **INDIQUEZ L'IDENTITE RACIALE ET ETHNIQUE DE L'ENFANT (EN OPTION).** Au bas de la demande, nous vous demandons de partager les informations relatives à la race et à l'ethnie de vos enfants. Ce champ est optionnel et n'affecte pas l'admissibilité de vos enfants à des repas scolaires gratuits ou à tarif réduit.

Déclaration relative à la loi sur la vie privée : Ce qui suit vous explique comment nous allons utiliser les informations que vous nous donnez.
La loi Richard B. Russell National School Lunch Act exige que cette informations apparaissent sur cette candidature. Vous n'êtes pas obligé de donner ces informations, mais si vous ne le faites pas, nous ne pourrons pas approuver la candidature de votre enfant aux repas à prix réduit ou gratuits. Vous devez inclure les quatre derniers chiffres du numéro de sécurité sociale du membre du foyer adulte qui signe la demande. Les quatre derniers chiffres du numéro de sécurité sociale ne sont pas nécessaires lorsque vous postulez au nom d'un enfant adoptif ou si vous avez un numéro du programme d'aide supplémentaire à la nutrition (Supplemental Nutrition Assistance program ou SNAP), du programme d'aide temporaire aux familles nécessiteuses (Temporary Assistance for Needy Families ou TANF) ou du programme de distribution alimentaire dans les réserves indiennes (Food Distribution Program on Indian Reservations ou FDPIR) ou un autre identifiant FDPIR pour votre enfant ou si vous indiquez que le membre adulte du foyer qui signe la demande ne possède pas de numéro de sécurité sociale. Nous utiliserons vos informations pour déterminer si votre enfant est admissible à des repas gratuits ou à tarif réduit, et pour l'administration et l'exécution des programmes de déjeuner et petit-déjeuner. Nous pouvons être amenés à partager vos informations avec les programmes éducatifs, de santé et de nutrition pour les aider à évaluer, financer ou déterminer les avantages de leurs programmes, aux auditeurs lors de leur revue des programmes, et aux agents du maintien de l'ordre pour les aider à enquêter sur les violations des règlements de ces programmes.

Déclaration relative à la non-discrimination : Conformément aux lois civiles fédérales et aux règlementations et politiques des droits civils du département américain de l'agriculture (USDA), les agences de l'USDA, ses bureaux, employés et institutions participant aux programmes USDA ou les administrant ont l'interdiction d'user de discrimination, qu'elle soit fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, le sexe, le handicap, ou l'âge, ou de représailles ou de vengeance pour toute activité antérieure touchant aux droits civils dans tout programme ou activité conduite ou financée par USDA.

Les personnes souffrant d'un handicap qui nécessitent des moyens alternatifs de communication des informations du programme (p.ex. Braille, impression en gros caractères, cassette audio, langage des signes américain, etc.) devraient contacter l'Agence (d'état ou locale) lorsqu'ils déposent une demande pour des avantages sociaux. Les personnes qui sont sourdes, malentendantes ou souffrant de difficultés d'élocution peuvent contacter USDA par le biais du service de relais fédéral au (800) (877-8339. De plus les informations du programme peuvent être disponibles en d'autres langues que l'Anglais.

Pour déposer une plainte de discrimination liée au programme, complétez le Formulaire de plainte du Programme contre la Discrimination de USDA (AD-3027) que vous trouverez en ligne à : http://www.ascr.usda.gov/complaint_filing_cust.html, ou dans tout bureau USDA, ou écrivez par lettre à USDA en fournissant dans la lettre toutes les informations requises dans le formulaire. Pour demander une copie du formulaire de plainte, appelez le (866) 632-9992. Envoyez le formulaire complété ou la lettre à USDA par : (1) courrier : U.S. Department of Agriculture Office of the Assistant Secretary for Civil Rights 1400 Independence Avenue, SW Washington, D.C. 20250-9410; (2) fax: (202) 690-7442; ou (3) email: program.intake@usda.gov.